

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 19 février 2015 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 13 février 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie-France TAILLEFER (M. Pierre BOURGOIS), Mme Martine FOULON (à Mme Nathalie HERBAUX), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ (Mme Delphine BERNADAT)

Absent excusé : M. Jean-Max LEFEBVRE

N° 15-2-2

Handicap

Création de la Commission Communale pour l'accessibilité

Avis du Conseil Municipal

Rapport de M. le Maire,

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus, d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Au sens de la loi, elle s'attachera à :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- présenter un rapport annuel au Conseil Municipal, qui sera adressé au Préfet du Département, au Président du Conseil Général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,
- veiller à la cohérence des constats établis en lien avec la commission intercommunale pour l'accessibilité de la Métropole Européenne de Lille.

La commission communale pour l'accessibilité devra également tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin de remplir cette dernière mission, elle sera destinataire des attestations de conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des projets d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) concernant les ERP situés sur le territoire communal.

La commission communale pour l'accessibilité est présidée par M. le Maire qui arrête la liste de ses membres, composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville (associations ou habitant volontaire).

S'agissant de la commune de BONDUES, il vous est proposé la composition suivante :

1) REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

M. Patrick DELEBARRE, maire
Mme Christiane DECANTER, première adjointe
M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Adjoint au maire
M. Stéphane DELANNOY, conseiller municipal
Mme Danièle PETIT, conseillère municipale
Mme Colette GRASER, conseillère municipale
Mme Nathalie HERBAUX, conseillère municipale
Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, conseillère municipale

2) ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REPRÉSENTANT LES PERSONNES HANDICAPÉES (tous les types de handicap)

Mme Servane ORTILLE représentant l'association des Papillons Blancs
Mme la Directrice du Foyer de ville du Bel Arbre ou son représentant

3) ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REPRESENTANT LES PERSONNES AGEES

M. le Directeur de la Résidence Drève du Château ou son représentant
Mme la Directrice de la Maison de Retraite Albert du Bosquiel ou son représentant

4) REPRESENTANTS DES ACTEURS ECONOMIQUES

Monsieur le Président de l'association ARTICOM ou son représentant

5) USAGERS ET REPRÉSENTANTS DES USAGERS

M. Jehu
Mme Blachon

Cela étant exposé, nous vous demandons de donner un avis favorable sur la composition de la commission communale pour l'accessibilité.

Travaux préparatoires
CA du 3 février 2015
Commission Générale du 10 février 2015



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire